

## ASSOCIATION FONCIÈRE DE REITWILLER

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Membres titulaires : 8  
Membres présents : 6  
Affiché le : 26 janvier 2024

#### SÉANCE DU 22 JANVIER 2024

**Sous la présidence** de M. Stéphane ROHFRITSCH, Président de l'Association Foncière de REITWILLER

Étaient présents :

**Membres titulaires** : Mme Anne-Marie KRAEMER maire et membre de droit, M. Antoine REYMUND, Messieurs Jacques ROHFRITSCH, M. Eric FISCHER, M. Martin BURGMANN,

**Membres suppléants** : Mme Clarisse MEHL, M. Marc ROHFRITSCH, M. Bernard REYMUND  
Et M. Alain LANDMANN,

Absents excusés : le représentant de la DDT, M. Jacques ANSTETT

#### **7. OBJET : MISE EN PLACE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE**

Vu la délibération du bureau en date du 31 janvier 2022 concernant la mise en place de la nomenclature M57,

Le Compte Financier Unique (CFU) est ouvert aux associations foncières sous réserve que leurs documents budgétaires soient dématérialisés. **Ce compte financier unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion.**

Le compte financier unique a plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Après délibération, le Bureau de l'Association Foncière :

- APPROUVE la mise en place du Compte Financier Unique.

#### **APPROUVÉ A L'UNANIMITE**

Pour copie conforme,

Le président,

M. Stéphane ROHFRITSCH



La Maire déléguée,

Mme Anne-Marie KRAEMER

